Concours national d'accès aux écoles de management (CNAEM), Maroc

Session 2023, filière ECT

Économie-droit

Ce que traite le sujet

- Économie, note de synthèse
- Économie, réflexion argumentée
- Droit, dossiers 1 à 4

Copie non officielle du sujet, à partir de la page suivante.

Énoncé tiré d'un recueil d'annales (Achir), sans la page de garde officielle du concours ; le contenu du sujet est complet.

Résumé des parties, chapitres de cours liés et autres années :
prepahelp.com/annales/cnaem/ect/2023/eco-droit

Prepa Help ne revendique aucun droit sur le sujet, propriété de l'organisateur du concours.

Epreuve d'économie (temps conseillé 2h30)

Première Partie : Note de synthèse

A partir du dossier documentaire suivant, rédiger une note de synthèse de 500 mots environ (à plus ou moins 10 %) sur **la soutenabilité de la dette publique marocaine**.

Composition du dossier documentaire :

- **Document 1 :** Pourquoi la soutenabilité de la dette publique n'a rien à voir avec la solvabilité d'une entreprise ? Radiofrance.fr/France-Culture, mai 2022 :
- **Document 2** : Omar El Kettani: "La dette publique hypothèque les générations futures des Marocains", Maroc Hebdo par Marouane Kabbaj décembre 2021
- **Document 3** : Trésor : quelles sources de risques pour la dette publique ? Finances News Hebdo , Avril 2022 ;
- **Document 4 :** Folle escalade de la dette publique. L'opinion, Anass MACHLOUKH Mardi 19 Juillet 2022
- **Document 5 :** Dette publique au Maroc : que penser du niveau de la dette du Maroc ? Centre marocain de la conjoncture, mars 2022 ;
- **Document 6 :** Evolution du coût apparent de la dette du trésor, *: rapport sur la dette publique – Ministère de l'économie et des finances – 2021*

Dossier documentaire :

Document 1 : Pourquoi la soutenabilité de la dette publique n'a rien à voir avec la solvabilité d'une entreprise ?

(…) Ce faisant, la condition de soutenabilité d'une dette publique n'a rien à voir avec la condition de solvabilité d'un acteur privé. Il n'existe pas de dette publique optimale. La dette d'un État est soutenable si l'État est, en capacité d'honorer ses engagements présents et futurs en menant des politiques économiquement faisables et politiquement réalistes.

Pour illustrer que des dettes publiques très élevées peuvent selon cette définition être considérées comme soutenables, nous pouvons prendre l'exemple du Japon qui ne connait pas de difficultés particulières pour financer son déficit et rembourser sa dette publique de près de 250 % du PIB. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit d'un pays souverain monétairement avec une banque centrale qui n'est pas indépendante du pouvoir politique et qui détient environ 60 % de la dette publique japonaise. Le reste de la dette étant très majoritairement détenue par des investisseurs institutionnels japonais (fonds de pension, fonds d'épargne divers) et par des banques japonaises. En d'autres termes la dette publique japonaise est détenue principalement par des résidents japonais qui la considèrent comme un actif sûr. A l'inverse, certains pays de la zone euro qui pourtant avaient un ratio dette publique/PIB bien plus faible que le Japon ont fait face en 2010 à une crise de la dette souveraine ; c'est-à-dire que leur dette a été attaquée sur les marchés financiers, et qu'ils ont fait face à un fort accroissement de leur taux de financement et à une difficulté à se financer sur les marchés. Ce fut notamment le cas de l'Espagne, qui à cette époque avec un ratio dette publique sur PIB de moins de 70% a pourtant était victime d'une telle crise. La différence essentielle avec le Japon est que l'Espagne était endettée envers des non-résidents. Cela signifie que qui détient la dette publique est un élément important.

Si nous revenons à notre question initiale de la soutenabilité de la dette publique, on peut dire que la dette est soutenable si elle est stationnaire à l'infini. Ça veut dire que sa dynamique n'explose pas. (…) Si la banque centrale en zone Euro, la BCE, fait en sorte que le taux d'intérêt payé sur la dette publique reste très faible alors que la dette est utilisée pour investir de manière à assurer la viabilité du futur, est bien la dette s'autofinance. Pour que la dette soit soutenable, le taux d'intérêt réel doit donc être inférieur au taux de croissance. (…)

Radiofrance.fr/franceculture, 9 mai 2022

Document 2 : Omar El Kettani: "La dette publique hypothèque les générations futures des Marocains"

La dette publique globale du Royaume atteint un niveau inquiétant. Une situation qui diminue le pouvoir de négociation lors des prochains emprunts, avec tout ce que cela entraîne comme conséquences sur le plan social. Le point avec Omar El Kettani, professeur universitaire et expert en économie sociale et islamique.

(…) Qu'en est-il vraiment de la soutenabilité de la dette du Trésor et de la dette publique globale?

Plus de 70% du PIB, c'est à peu près 80 milliards de dollars. Chaque année, la valeur ajoutée que le Maroc produit se situe entre 2,5 et 3% en moyenne, ce qui équivaut à 3,5 milliards de dollars annuellement. D'une manière statique, si on consacre cette valeur ajoutée rien que pour rembourser la dette, le Maroc va rembourser sa dette sur 25 ans, sans compter les intérêts composés. Cela veut dire que les gens qui prennent la décision d'emprunter hypothèquent les générations futures, qui vont devoir rembourser la dette. (…)

C'est la même attitude qui a amené le Maroc à la politique du PAS (Plan d'ajustement structurel) des années 1980 dictée par le Fonds monétaire international (FMI). Pour nous débloquer une situation de crise monétaire, le FMI nous a imposé sa politique qui a sensiblement augmenté le taux de pauvreté au Maroc. La politique du PAS consiste à bloquer l'évolution des salaires, bloquer l'emploi dans le secteur public, baisser la couverture de la Caisse de la compensation, sans toucher particulièrement les riches.

Des mesures qui ont impacté les couches fragiles de la société. Les conséquences sont très graves parce que quand on diminue la couverture sociale, c'est la précarité totale qui s'installe. Les foyers nourrissent moins bien leurs enfants et ainsi les capacités intellectuelles de ces derniers deviennent faibles, ce qui contribue à la déperdition scolaire… C'est dire l'effet multiplicateur et l'effet cascade de la politique dictée par le FMI durant ces années.

Cela veut-il dire que nos responsables ne connaissent pas les risques d'un tel niveau d'endettement?

(…) Si on ne peut pas rembourser la dette, qu'est-ce qui va se passer au Maroc? On va miser davantage sur l'endettement, la privatisation et les impôts. Pour le Marocain, l'endettement, la privatisation et les impôts sont une perte sèche.

Actuellement, le gouvernement réfléchit à comment rembourser les emprunts et parle d'une réforme fiscale. Et quand on parle de réforme fiscale au Maroc, cela signifie une augmentation des impôts. Qui va payer ces impôts? C'est la classe moyenne. Si on fragilise encore plus la classe moyenne, on fragilise la plaque tournante au niveau de la demande de l'économie marocaine. Tout le circuit économique tourne autour de la classe moyenne. (…)

Source : Maroc Hebdo par Marouane Kabbaj 02-12-2021

Document 3 : Trésor: quelles sources de risque pour la dette publique ?

La dette implique en effet des risques pour l'État. Son pilotage s'appuie sur le suivi d'indicateurs de coût et de risque qui renseignent sur le degré d'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de financement du Trésor.

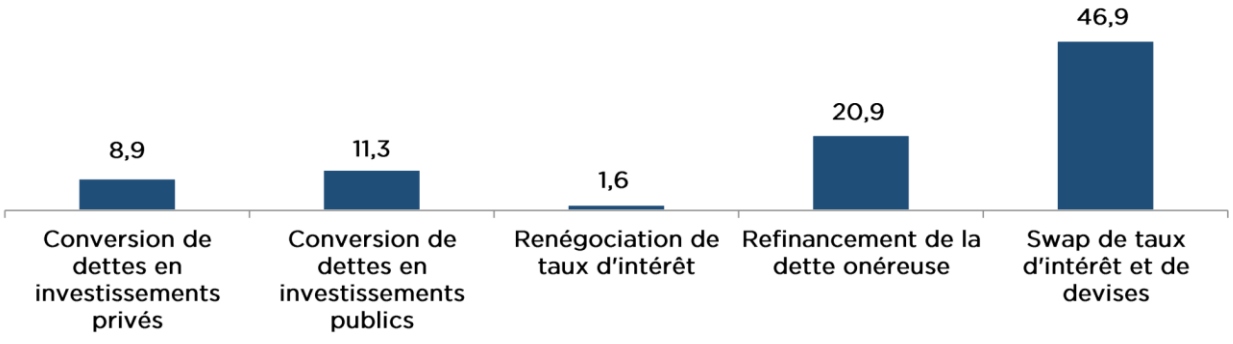
Parmi les risques auxquels l'État doit faire face, il y a celui du refinancement (ou Rollover). Il correspond au scénario d'un renouvellement de la dette arrivant à échéance à un coût plus élevé. Il peut être appréhendé à l'aide de deux indicateurs dont les seuils fixés permettent de limiter la dette devant être renouvelée à court terme. Il s'agit, d'un côté, de la part du court terme dans le portefeuille de la dette du Trésor, qui en 2020 s'est élevée à 11,5% contre 13,2% à fin 2019, soit une baisse de 1,7 point expliquée par l'importance des mobilisations extérieures exclusivement à moyen et long terme. Et de l'autre, de la durée de vie moyenne de la dette du Trésor, laquelle s'est établie, à fin 2020, à 7 ans et 4 mois contre 6 ans et 11 mois en 2019, soit une amélioration de près de 5 mois s'expliquant principalement par l'allongement de la durée de vie moyenne de la dette extérieure.

L'autre risque est celui du financement ou de liquidité, qui se traduit par l'incapacité de pouvoir mobiliser les fonds nécessaires au moment voulu pour honorer les engagements financiers de l'État. Pour assurer le suivi de ce risque, l'indicateur utilisé est le taux de couverture des émissions, qui correspond au montant offert rapporté au montant souscrit. Le maintien d'une encaisse de précaution quotidienne au niveau du compte courant du Trésor ouvert à Bank Al-Maghrib est également un moyen utilisé pour minimiser ce risque.

Taux d'intérêt : le risque à surveiller

Avec la succession des crises et les politiques monétaires devenues instables, les taux d'intérêt constituent une source de risque majeur pour l'endettement des États. Au Maroc, le Trésor apprécie ce risque via deux indicateurs, à savoir la part de la dette nécessitant une refixation des taux et la part de la dette assortie de taux variables. La dette du Trésor nécessitant une refixation de son taux d'intérêt en 2021 est constituée de la dette à taux variables (exclusivement extérieure), et de la dette à taux fixes à court terme (intérieure et extérieure) faisant l'objet de refinancement en 2021. Elle s'est établie à près de 154,3 milliards DH, soit 18,5% de l'encours de la dette du Trésor, en baisse de 2,5 points par rapport à un an auparavant, et ce en raison principalement de la baisse de la part de la dette extérieure devant échoir à moins d'un an. De son côté, la part de la dette à taux variables dans le portefeuille de la dette extérieure du Trésor a atteint 31% en 2021 contre 36% à fin 2019. Cette évolution est due principalement à l'importance des mobilisations réalisées à taux fixes durant cette année, notamment sur le marché international.

Répartition des opérations de gestion active de la dette extérieure par type d'opération (en milliards de DH)



Source : rapport sur la dette publique – Ministère de l'économie et des finances - 2021

Enfin, et non des moindres, le risque de change. À ce jour, la part de la dette libellée en devises dans le portefeuille de la dette du Trésor représente près de 24,6%. Elle est composée de 60,6% de dettes libellées en Euro et de 33,8% en Dollar US et devises liées.

Source : Finances News Hebdo , Avril 2022

Document 4 : Folle escalade de la dette publique

Le Haut-Commissariat au Plan prévoit une augmentation de la dette publique dans les deux prochaines années, dont le niveau est jugé inquiétant. Avis d'experts.

La Loi des Finances permet au gouvernement de faire des sorties à l'international, pour combler le besoin de financement estimé à 40 MMDH. Le Royaume n'écarte pas cette possibilité sachant que, jusqu'à présent, le pays demeure attentif aux marchés financiers et négocie une nouvelle ligne de crédit modulable auprès du FMI, selon les dires du patron de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri. Le Royaume semble attendre le moment opportun pour lever les fonds dont il a besoin. Actuellement, le niveau d'endettement du pays est important.

(…) Le Département d'Ahmed Lahlimi prévoit « une accentuation du besoin de financement », vu la pression à laquelle sont soumises les caisses de l'Etat. D'où le recours au marché international, jugé « indispensable », pour éviter une pression sur les liquidités domestiques.

Plusieurs facteurs poussent à ce qui s'apparente à une « fatalité ». D'abord, la hausse des dépenses courantes de l'Etat liée à la hausse du budget de compensation (qui va culminer à 2,5% du PIB au lieu de la moyenne de 1,4%) et aux dépenses imprévues comme les subventions accordées aux transporteurs et le plan d'urgence pour pallier les effets de la sécheresse. Ce à quoi s'ajoute le maintien des dépenses d'investissement qui vont s'accroître de près de 8,5% pour atteindre 26,2% du PIB en 2022. Par conséquent, le déficit budgétaire ne sera pas en dessous de 5,5%.

Niveau d'endettement inquiétant

(…) Selon l'économiste Mohammed Rahj, le plus important c'est la soutenabilité de la dette et notamment son coût. Comme une grande partie de la dette marocaine est libellée en dollar, le pays devrait la rembourser de manière plus onéreuse, compte tenu de l'appréciation de la monnaie américaine ces derniers mois.

Force est de rappeler que le dollar s'est apprécié de sorte qu'il est devenu à parité avec l'Euro. « Il y a deux ans, il fallait près de 9 dirhams pour un dollar, maintenant nous sommes à 10,4 dirhams, ceci pose un problème », estime notre interlocuteur, rappelant que la dette du Trésor, par exemple, est libellée en dollar à hauteur du tiers. « La hausse de la facture de la dette ne manquerait pas d'impacter le stock de devises, qu'il faut promouvoir en exportant plus », reprend l'expert.

Croissance trop faible pour supporter la charge de la dette

De son côté, Omar Kettani, économiste et professeur à l'Université Mohammed V à Rabat, estime que la proportion de la dette est telle qu'il faut plus de vingt ans pour la rembourser si on prend en compte la faible valeur ajoutée engendrée par l'économie nationale (en moyenne 3% du PIB). « Si on divise le niveau de la dette sur la valeur ajoutée, ça nous donne vingt ans de remboursement », explique notre interlocuteur.

« Si le niveau de croissance demeure aussi faible qu'aujourd'hui, et s'il y a d'autres crises au futur, il est probable que l'endettement se creuse », ajoute l'économiste, qui plaide pour un taux de croissance de 6% pour pouvoir rester à l'abri du cercle vicieux qui consiste à s'endetter pour rembourser les dettes précédentes.

Selon lui, le fait que l'Etat s'endette pour financer les besoins de fonctionnement est « grave ». « Tout endettement doit être orienté vers l'investissement et doit, de préférence, être contracté à moyen terme», poursuit M. Kettani, qui se pose la question de l'efficacité de l'investissement, dont les retombées seraient trop faibles pour assurer la solvabilité durable des finances publiques, c'est-à-dire un paiement pérenne des charges de la dette.

Or, la capacité de l'investissement à propulser la machine de la croissance est remise en doute par les chiffres. Notre économie investit 30% du PIB, un niveau jugé très élevé et au-dessus de la moyenne mondiale. Pourtant, les retombées sur la croissance sont faibles. Par conséquent, s'endetter pour investir dans des projets peu productifs s'avère inutile, voire dangereux si on réalise les conséquences de cela à long terme. (…)

L'opinion, rédigé par Anass MACHLOUKH Mardi 19 Juillet 2022.

Document 5 : Dette publique au Maroc : que penser du niveau de la dette du Maroc ?

Si le niveau de la dette du Trésor estimé pour l'année 2020 est de 76% du PIB, il va passer à 75% en 2021 selon les prévisions de Bank Al Maghrib. Pour rappel, le déficit budgétaire du Maroc a quasiment doublé en 2020, passant de 46,5 milliards de dirhams à 82 milliards de dirhams, pesant désormais près de 7,6% du PIB. Le taux d'endettement public global au Maroc est, quant à lui, passé de 80,4% du PIB en 2019, à plus de 94% du PIB en 2020.

Selon la norme, un pays à revenu intermédiaire comme le Maroc ne devrait pas dépasser la barre des 60% pour son endettement. Ces derniers chiffres de la dette publique au Maroc seraient-ils alors inquiétants pour autant ?

Déficits jumeaux et dette publique au Maroc

Les déficits jumeaux revêtent également une grande importance en ce qui concerne le financement de l'État, c'est pour cette raison qu'ils sont souvent scrutés par les économistes, les analystes et les décideurs de la politique économique. En effet, suite à la COVID-19 qui a induit un grand nombre de dépenses supplémentaires, le déficit public s'est considérablement accru tout en réduisant les recettes. La baisse des recettes publiques résulte d'une baisse des recettes douanières et de la fiscalité domestique.

Nombreux se demandent aussi si l'aggravation du déficit budgétaire (82,4 milliards de Dirhams à fin 2020) serait une suite logique du déficit du compte courant. Ces dernières années, le compte courant accusait en effet de multiples successions de déficits, et ces dernières n'ont pas été pu absorbées par les IDE. L'Etat a alors dû recourir à l'endettement sur le marché international et auprès des bailleurs de fonds. Cela a conduit à une augmentation de la dette extérieure publique. (…)

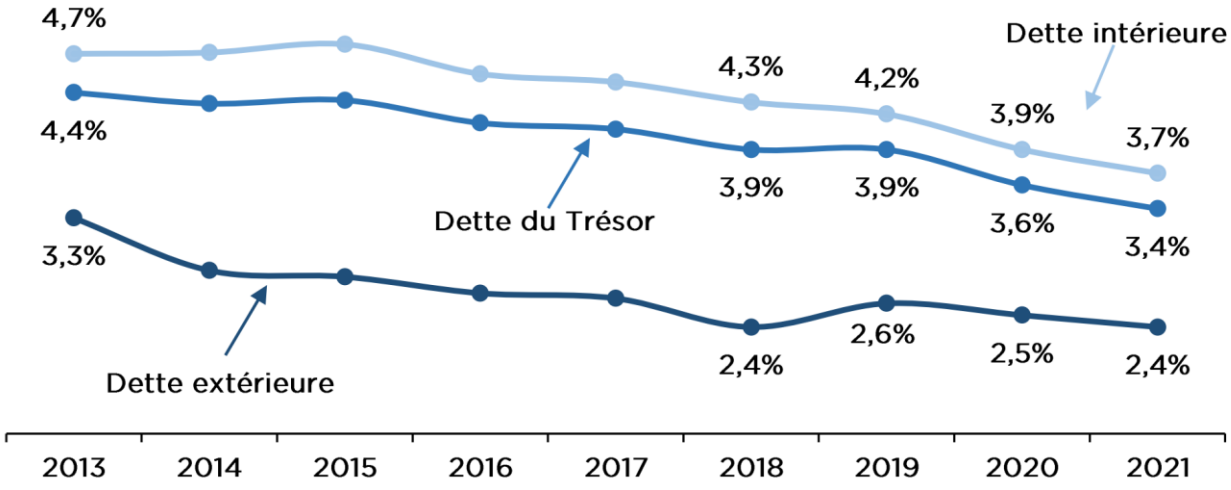
La hausse du taux de l'endettement public du Maroc inquiète les agences de notation internationales, notamment les trois principales agences : Standard & Poors, Fitch et Moody's. Après s'être vu sa note baisser chez Standard&Poors et avoir perdu son investment grade chez Fitch, le Maroc reçoit récemment un troisième coup dur de Moody's : la troisième plus grande agence de notation internationale a révisé la perspective de la note du Maroc en négative. Moody's souligne son inquiétude quant à la forte hausse de la dette du pays. Selon l'agence, alors que l'impact sur la dette publique a jusqu'à présent été conforme à celui d'autres marchés émergents, la progression à la hausse du fardeau de la dette poursuit une tendance constante depuis 2008.

Cependant, il faut dire que l'émergence de la crise du Covid-19 a bouleversé tous les codes et les normes connues depuis les années 80 en matière de budget et finances. Pour rappel, les normes de Maastricht ont fixé les fameuses règles d'or de l'équilibre budgétaire d'un État avec 3% de déficit au maximum et un plafond 60% d'endettement public par rapport au PIB. Néanmoins, ces seuils restent

toujours au cœur des débats entre les différents analystes et économistes, puisque selon les dires de certains, ils ne semblent ne correspondre à aucun fondement scientifique, « sans la moindre base empirique ou théorique ». Même le FMI et la Banque Mondiale, qui ont été les chantres de ces règles d'or imposées aux pays du tiers monde, reconnaissent aujourd'hui que ces normes doivent changer pour donner une marge aux États pour faire face à la crise et investir dans les secteurs sociaux. (…)

Source : Centre marocain de conjoncture, Mardi 16 mars 2021

Document 6 : Evolution du coût apparent de la dette du trésor



Source : rapport sur la dette publique – Ministère de l'économie et des finances - 2021

Deuxième Partie : Réflexion argumentée

Dette publique et développement ?

Partie DROIT

TECH-SOLUTION est une SARL marocaine au capital de 300.000 MAD, qui opère dans le domaine des Technologies de l'information. La société est implantée à Technopolis, la technopole de la région Rabat-Salé-Kenitra, comme elle possède des bureaux annexes dans les principales zones industrielles nationales, notamment Casablanca, Tanger et Fès.

La société a été fondée en 2010 par trois amis, ingénieurs en informatique, qui cherchaient à créer une entreprise de technologie de l'information innovante. Depuis sa création, l'entreprise a connu une croissance constante et est devenue un leader du marché dans son domaine.

L'entreprise est gérée par RACHID TAHIRI, l'un des associés fondateurs, et compte également un directeur financier, un directeur des ressources humaines et un directeur de la technologie de l'information.

TECH-SOLUTION emploie actuellement 100 personnes dans ses différents sites à travers le royaume. Les salariés profitent d'une gestion des ressources humaines moderne qui met en exergue une politique de promotion et de gestion de carrière motivante, une grille des rémunérations alliant équité et fidélisation des salariés et des conditions de travail en phase avec les normes internationales.

TECH-SOLUTION fournit des solutions de technologie de l'information innovantes à ses clients dans différents secteurs d'activité. Ses principaux produits incluent des logiciels de gestion de projets, des applications mobiles et des solutions de sécurité informatique…

Elle opère sur un marché très concurrentiel et en perpétuelle évolution et compte des clients dans une variété d'industries, notamment la finance, la santé, l'éducation et le gouvernement.

L'activité de recherche et développement est au centre d'intérêts de l'entreprise qui investit massivement pour le développement de solutions innovantes défiant toute concurrence. Comme elle développe une relation client poussée s'appuyant sur l'écoute, l'accompagnement et la réactivité aux différentes réclamations faites par ceux-ci.

TECH-SOLUTION se veut comme entreprise responsable et s'engage à respecter les lois et réglementations en matière de protection des données, de propriété intellectuelle et de concurrence.

Vous êtes stagiaire dans le cabinet de conseil juridique auquel la société TECH-SOLUTION fait appel. Votre responsable vous soumet quelques données importantes et vous demande de faire une analyse détaillée, structurée et fondée sur des arguments juridiques.

DOSSIER 1 :

M. NAJIB MOUSSAOUI est un client de la société TECH-SOLUTION. Il y a deux ans, il a procédé à l'installation d'un système de sécurité informatique proposée par la société. Son contrat comporte une clause de maintenance et de mise à jour régulière de la part du fournisseur. Cette opération est confiée par TECH-SOLUTION à un prestataire de service, SOS-INFO.

Or, le client vient d'adresser à la société une mise en demeure pour réclamer son droit à la mise à jour qui n'a pas été faite dans les délais convenus (ce qui lui a causé plusieurs erreurs et arrêts de travail) sinon au dédommagement des préjudices subis. Or, la société s'estime exonérée de responsabilité étant donné que la maintenance est à la charge de SOS-INFO.

Suite à d'autres incidents similaires, TECH-SOLUTION décide alors de rompre son contrat avec SOS-INFO et lui envoie un mail notifiant la résiliation.

1. **Sur quel fondement juridique une action en justice est-elle envisageable à l'encontre de TECH-SOLUTION de la part du client ? devant quelle juridiction ?**
2. **TECH-SOLUTION encoure-t-elle un risque suite à son action envers le prestataire de service ?**

DOSSIER 2

TECH-SOLUTION a signé un contrat avec un employé pour le développement de nouveaux produits depuis février 2022. Cependant, début Janvier 2023, elle a reçu la démission du salarié avec effet dès la deuxième semaine de février et ce malgré la relation normale durant toute sa présence au sein de l'entreprise.

Peu de temps après son départ, on apprend le lancement d'un produit similaire à celui en développement chez TECH-SOLUTION de la part d'une entreprise concurrente récemment créée. Après quelques investigations, on apprend que le salarié démissionnaire a rejoint ladite société début Mars 2023 avec des avantages sociaux beaucoup plus intéressant que ceux de TECH-SOLUTION. La société estime que le salarié a violé les termes de son contrat et veut défendre ses droits.

Que peut-on faire pour la protection des droits de TECH-SOLUTION ?

DOSSIER 3

Comme le domaine des Technologies de l'information et de sécurité informatique est en évolution constante, la cellule recherche et développement de TECH-SOLUTION ne cesse de faire preuve de génie et crée de multiples innovations adaptées aux besoins de ses clients.

L'une des dernières créations porte sur un boitier émetteur de signal informatique adapté au secteur logistique. Le boitier permet de détecter les mouvements soupçons pouvant se produire sur les remorques de poids lourds des transporteurs routiers de marchandises, pour émettre un message informatique au propriétaire, contrairement aux anciens supports qui ne produisaient qu'un signal d'alarme sonore. Ledit boitier ne peut fonctionner qu'en association avec une solution informatique consistant en un logiciel intégré développé par les services de TECH-SOLUTION.

TECH-SOLUTION se demande si elle peut protéger ses deux créations ?

DOSSIER 4

La prospection commerciale est cœur des préoccupations de la société qui mobilise une équipe de représentants chargés de faire la visite des différents clients professionnels afin de leur présenter les offres et les produits qu'elle réalise.

Pour la représentation commerciale sur la zone Tanger-Tétouan, la société TECH-SOLUTION a conclu depuis Septembre 2019 un contrat avec Mme Lamyae AYYAD en tant qu'agent commercial (un extrait vous est fourni en annexe).

Néanmoins, voyant ses marges de négociation diminuer lors des dernières années et par là sa rémunération (basée principalement sur les commissions sur les ventes), elle vient de signifier à la société sa demande de requalification du contrat d'agent commercial en contrat de travail.

1. **Qualifiez juridiquement le contrat en annexe.**
2. **La demande de Mme AYYAD a-t-elle des chances d'aboutir ? si oui, quels en seront les effets ?**

CONTRAT D'AGENCE COMMERCIALE

Entre :

TECH-SOLUTION
Siégeant à Technopolis à Rabat
Représentée par *M.* RACHID TAHIRI
(ci-après dénommé « le Commettant »)

Et :

Mme Lamyae AYYAD
N°96, RDC, Av. Tarik Ibn Ziyad, Drissia, Tanger
ci-après dénommé « l'agent »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Territoire et produits

1.1. Le Commettant désigne l'agent, qui accepte, en qualité d'agent commercial chargé de promouvoir la vente des produits et services de la société (dénommés ci-après "les produits") sur le territoire de Tanger-Tétouan ;
1.2. S'il décide de vendre d'autres produits sur le territoire, le Commettant en informera l'Agent afin d'examiner la possibilité d'inclure ces produits dans ceux commercialisés précédemment. Le Commettant n'est toutefois pas tenu d'informer l'agent lorsqu'en considération des caractéristiques des nouveaux produits et de la spécialisation de l'Agent, il est déraisonnable d'envisager que celui-ci puisse en assurer la représentation (par exemple, s'il s'agit de produits d'une nature totalement différente).

Article 2 - Bonne foi et loyauté

2.1. Dans l'exécution de leurs obligations, les parties agiront de bonne foi et avec loyauté.
2.2. Les dispositions du présent contrat, ainsi que tous accords entre parties concernant la présente relation d'agence, doivent être interprétées de bonne foi.

Article 3 - Tâches de l'agent

3.1. L'Agent s'efforcera de promouvoir dans les meilleures conditions la vente des produits sur son Territoire en se conformant aux instructions du Commettant et veillera aux intérêts de celui-ci avec la diligence d'un bon commerçant.
3.2. A moins d'y avoir été invité par le commettant, l'Agent ne peut pas chercher à obtenir des commandes de clients établis en dehors du Territoire.

3.3. Sauf convention contraire, l'Agent n'est autorisé ni à conclure des contrats au nom du Commettant ni à engager celui-ci à l'égard des tiers de quelque manière que ce soit. Il se borne à prospecter la clientèle en vue d'obtenir des commandes pour le Commettant, qui est libre de les accepter ou de les refuser.
3.4. Lorsqu'il négocie avec les clients, l'Agent doit offrir les produits en respectant strictement les conditions de vente qui lui ont été communiquées par le Commettant.
3.5. L'Agent n'est pas habilité à encaisser des paiements.
3.6. L'Agent veillera à informer avec diligence le Commettant de ses activités, des conditions du marché et de la situation de la concurrence sur le Territoire. Il répondra à toute demande d'information du Commettant.

Article 4 - L'acceptation des commandes par le Commettant

4.1. Le Commettant doit informer l'Agent, sans retard excessif, de son accord ou de son refus de donner suite aux commandes. Il est libre d'accepter ou de refuser toute commande individuelle qui lui a été transmise par l'Agent.

Article 5 - <u>Obligation de non-concurrence</u>

5.1. Pendant toute la durée du contrat, l'Agent ne peut pas représenter ou fabriquer des produits qui sont concurrents aux produits de la société.
5.2. A la demande du Commettant et à la condition que cette demande soit raisonnable, eu égard à toutes les circonstances de l'espèce, l'Agent s'abstiendra de représenter ou de distribuer des produits non concurrents d'un fabriquant qui est lui-même un concurrent du Commettant.

Article 6 - <u>Objectifs de vente</u>

6.1. Les parties peuvent convenir annuellement des objectifs de vente pour l'année à venir.
6.2. Les parties mettront tout en œuvre pour atteindre ces objectifs. Le fait de ne pas atteindre ces objectifs peut justifier pour le commettant la rupture du contrat avec l'agent.

Article 7 - <u>Réclamations des clients</u>

7.1. L'Agent doit informer immédiatement le Commettant de toute remarque ou plainte des clients au sujet des produits. Les parties s'engagent à traiter ces plaintes rapidement et de la façon la plus appropriée. L'Agent n'a pas le pouvoir d'engager le Commettant de quelque façon que ce soit.

Article 8 - <u>Commission de l'Agent</u>

8.1. L'Agent a droit à la commission prévue, pour toute vente des produits conclue pendant la durée du contrat, avec des clients établis sur le territoire.
8.2. Le Commettant et l'Agent peuvent convenir au préalable d'une commission réduite, compte tenu des circonstances, lorsqu'un client se voit accorder le bénéfice de termes et conditions plus favorables que celles généralement applicables pour les produits du Commettant.
8.3. Le droit de l'Agent à la commission naît après le paiement, par le client, de la totalité du prix facturé. Au cas où, en se conformant aux conditions du contrat de vente, le client effectue des paiements partiels, l'Agent a droit à une avance proportionnelle.
8.4. Avant le 25 de chaque mois, le Commettant fourni à l'Agent un relevé des commissions dues et établit une liste de toutes les affaires pour lesquelles des commissions sont dues. La commission doit être payée au plus tard le dernier jour du mois qui suit.

Article 9 - <u>Résiliation anticipée</u>

9.1. Si le commettant estime que les actions de l'agent ne sont pas compatibles avec ses objectifs, il se réserve le droit de mettre fin au contrat avec effet immédiat sur simple notification.
9.2. De plus toute inexécution des obligations contractuelles peut être considérée comme une violation substantielle, si elle répétée en dépit d'une demande de l'autre partie de se conformer au contrat.

Fait à Rabat, en *double* exemplaires, le 15/09/2019

M. TAHIRI au nom du commettant
Lu et approuvé

Mme AYYAD, l'Agent
Lu et approuvé

Travailler les chapitres de ce sujet

Prepa Help suit le programme d'ECT chapitre par chapitre : cours détaillé, méthodes, pièges, exercices et problèmes corrigés pas à pas, tirés des concours. L'essai gratuit donne accès aux chapitres offerts de ta filière, sans carte bancaire.

Chapitres liés à ce sujet

- Obligations et contrats

Ouvrir l'essai gratuit

Scanne le code ou clique sur le bouton.

prepahelp.com/#essai

Une question sur le concours ou sur ta filière : **écrire sur WhatsApp**

Les autres années et épreuves : prepahelp.com/annales/cnaem/ect